

Aéroport de Toulouse : l'État prépare-t-il la vente de ses parts à l'actionnaire chinois ?

Par Florine Galéron et Pierrick Merlet | 30/10/2017, 15:24

L'aéroport de Toulouse pourrait connaître un nouveau tournant au printemps 2018. six mois, l'État pourra vendre ses 10,01 % de parts restantes dans l'aéroport de Toulouse, avec la possibilité que l'actionnaire chinois devienne majoritaire dans la plateforme. Le pacte d'actionnaires conclu au moment de la cession entre l'État et Casil Europe pourrait compromettre le front commun mis en oeuvre par les actionnaires locaux.

"On a le sentiment que l'État prépare le terrain pour mettre en oeuvre l'option de vente de ses parts restantes de l'aéroport", estime Pascal Boureau. Le représentant du Conseil départemental de Haute-Garonne au sein du conseil de surveillance de la société Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB) s'interroge après les propos tenus la semaine dernière par Bruno Le Maire. Le ministre de l'Économie a été interpellé à l'Assemblée nationale par le député (Modem) de la 2e circonscription de Haute-Garonne Jean-Luc Lagleize sur le devenir de la plateforme aéroportuaire.

Pour rappel, en avril 2015, l'État a cédé 49,99% des parts d'ATB à l'actionnaire chinois Casil Europe. À compter du 18 avril 2018, l'État aura six mois (renouvelable une fois) pour décider s'il met en oeuvre l'option de vente à Casil Europe de ses 10,01% de parts restantes. Avec 60% des parts, l'investisseur chinois deviendrait alors majoritaire au sein du capital de l'aéroport.

À l'Assemblée nationale, le ministre de l'Économie est loin d'exclure ce désengagement total de l'État :

"Ce qui compte au final n'est pas de savoir si l'aéroport est public ou privé, mais qu'il puisse avoir de l'activité et des investissements afin de rester moderne et innovant, a répondu Bruno Le Maire à Jean-Luc Lagleize. L'État conserve d'autres moyens d'interventions : les normes, les règles et la distribution des créneaux pour les compagnies aériennes".

Le front commun des actionnaires locaux remis en question par le pacte d'actionnaires ?

Jean-Luc Lagleize juge l'intervention du ministre " intéressante et rassurante dans le sens que l'État souhaite associer les collectivités locales dans ce processus de cession en ouvrant des négociations avec celles-ci, ce qui ne s'était jamais fait auparavant". Les actionnaires locaux qui détiennent les 40 % de capital restant (CCI Toulouse 25 %, Département 5 %, Région 5 % et Métropole 5 %) veulent en effet tout faire pour empêcher cette prise de contrôle de Casil Europe. "Notre priorité est que l'État conserve ses parts. Si ce n'est pas le cas, alors nous discuterons avec lui d'une éventuelle vente de ses actifs aux collectivités locales et partenaires privés locaux. Le prix de vente des 10,01 % doit se trouver aux alentours des 60 millions d'euros", explique ainsi Bernard Keller, vice-président de Toulouse Métropole en charge de l'aéronautique et par ailleurs conseiller régional. D'ailleurs, le groupe socialiste au Conseil régional d'Occitanie devrait présenter lors de l'assemblée plénière un voeu ce vendredi 3 novembre demandant à l'État de renoncer à son option de vente.

Mais ce front commun brandi par les élus locaux est-il seulement réalisable ? Pour Christophe Lèguevaques, l'avocat du collectif contre la privatisation d'ATB, "les propos de Bruno Le Maire ne sont là que pour amuser la galerie.

La messe est dite depuis le 4 décembre 2014 via la signature du pacte d'actionnaires entre l'État et Casil Europe qui contraint l'État à voter à chaque fois dans le sens des propositions de l'actionnaire chinois". Mediapart avait ainsi révélé l'existence d'un pacte d'actionnaires où l'État s'engage à voter en faveur des candidats "présentés par l'acquéreur" au Conseil de surveillance, "à ne pas faire obstacle aux décisions prises en conformité avec le projet industriel" et à voter, "sauf pour motif légitime", "dans le même sens que l'acquéreur pour les décisions importantes".

"L'actionnaire chinois a déjà le contrôle de l'aéroport sans être majoritaire en termes de capital", considère Christophe Lèguevaques. De quoi remettre en cause l'initiative de rachat des parts de l'État par les actionnaires locaux ? Bernard Keller ne veut pas y croire : "J'imagine mal l'État s'opposer à la volonté des collectivités locales d'acquiescer ses parts". Pour Pascal Bureau, une chose est sûre : le temps presse. "L'agence des participations de l'État (APE) (l'administration publique chargée d'incarner l'actionnaire des entreprises détenues par l'État, NDLR) veut aller au plus vite et pourrait céder les parts dès le mois d'avril prochain. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu une réunion des actionnaires locaux sur ce sujet d'ici la fin de l'année pour proposer dès que possible une alternative à la proposition de Casil Europe à l'État".

Un nouveau patron à venir pour l'aéroport

Le printemps 2018 marquera une autre échéance importante pour l'aéroport de Toulouse. Le successeur de Jean-Michel Vernhes à la présidence du directoire de l'aéroport Toulouse-Blagnac devrait alors être désigné. Les actionnaires locaux ont établi un cahier des charges pour sélectionner les candidats : "Le prochain président du directoire de l'aéroport Toulouse Blagnac devra parler couramment le français mais aussi anglais. Ce futur président du directoire devra parfaitement, et je dis bien parfaitement, connaître le code du travail français, et maîtriser parfaitement les rouages de l'administration française. Pour cela, ce profil devra avoir vécu au moins 10 voire 15 ans en France", promet Bernard Keller.



L'aéroport de Toulouse-Blagnac échappera-t-il à la privatisation ?

La question agite depuis de longs mois collectivités locales et opposants à la vente de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. L'Etat va-t-il signer sa privatisation totale et vendre ses dernières parts au consortium chinois Casil Europe à qui il a déjà cédé 49,99% des parts de l'aéroport toulousain ?

Par Laurence BoffetPublié le 30/10/2017 à 17:39 Mis à jour le 30/10/2017 à 19:05

Interrogé à l'assemblée nationale le 27 octobre par le député de la Haute-Garonne Jean-Luc Lagleize, Bruno Le Maire a confirmé les craintes des nombreux opposants à la vente partielle de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Le ministre de l'économie et des finances a indiqué ne pas exclure un désengagement total de l'Etat de l'aéroport.

La privatisation totale, une épée de Damoclès

L'arrêté de cession des parts de l'Etat signé en avril 2015 avec Casil Europe stipule en effet qu'entre avril 2018 et avril 2019, l'Etat français pourra vendre ses dernières parts à ce seul acquéreur. Pour les collectivités publiques (CCI, Conseil départemental, Région et Métropole) qui détiennent 40% des parts de l'aéroport et les opposants à la privatisation totale du site, la course contre la montre est désormais lancée. Il leur faut convaincre le gouvernement de ne pas céder ses 10,01% restants au consortium chinois et d'attendre avril 2019 pour les céder aux collectivités locales.

Mi octobre, Georges Méric, le président du conseil départemental de la Haute-Garonne envisageait de lancer une opération de financement participatif. De son côté, Marc Péré, le maire divers gauche de l'Union et vice-président de Toulouse Métropole appelle à la mobilisation des acteurs locaux et des citoyens pour se lancer "*dans la bataille*" et indiquer au ministère de l'économie et des finances qu'ils sont contre "*cette spoliation*" d'un bien public nécessaire à la plaine toulousaine.

actuToulouse

À six mois d'une option de vente sur l'aéroport de Toulouse, l'actionnaire chinois refait surface

Le mystérieux actionnaire chinois de l'aéroport de Toulouse était de passage dans la capitale. L'homme d'affaires Mike Poon semble lorgner sur les dernières parts de l'État...

Publié le 30 Oct 17 à 18:35

Depuis avril 2015, un consortium chinois détient 49,99% des parts de l'aéroport de Toulouse. (©Aéroport Toulouse Blagnac)

L'actionnaire majoritaire de l'aéroport de **Toulouse** vient de réapparaître sur les écrans radars. De passage à Paris, **Mike Poon** en a profité pour éclaircir le mystère autour de sa disparition en 2015, quelques mois après avoir remporté l'appel d'offres de l'aéroport toulousain.

Dans un article mis en ligne lundi 30 octobre 2017 par le JDD, l'homme d'affaires explique : *Le gouvernement enquêtait sur des pratiques dans le secteur chinois de l'aviation. J'ai été interrogé dans le cadre de ces investigations. Cela reste assez mystérieux pour moi aussi. L'essentiel est que tout était en conformité avec la loi. Je n'ai jamais arrêté de travailler pendant cette période-là. Mais vis-à-vis de mes actionnaires et de mes clients, dont je gère les fonds, il valait mieux que je prenne du recul le temps de l'enquête.*

Le JDD rappelle qu'un scénario identique s'était produit pour Guo Guangchang, milliardaire à la tête de Fosun, propriétaire du **Club Med**, lui aussi détenu pendant quelques semaines.

L'État dispose encore d'une option de vente

Difficile de ne pas voir dans cette visite surprise à Paris un lien avec l'actualité récente... L'**État** qui détient encore **10,01% des parts de l'aéroport** dispose d'une **option de vente** du capital qui lui reste, option qui pourrait être exercée entre le 15 avril 2018 et le 15 avril 2019. En cas de vente, Mike Poon, propriétaire de 49,9% du capital, aurait alors les coudées franches. Rappelons que l'actionnaire chinois s'est déjà fait accuser de « piller » le bas de laine de l'aéroport...

Visiblement, l'homme d'affaires de Hong Kong lorgne toujours sur ces 10 % : « J'attends encore de connaître la position de votre gouvernement à ce propos... »

Hugues-Olivier Dumez